



AGENCE LES 100 CHIEFS

Patrick Mataix,
fondateur de CEO Europe

Un patron en intérim

Proposer les services de chefs d'entreprise intérimaires pour des missions ponctuelles dans les sociétés high-tech, c'est ce que propose une nouvelle société, CEO Europe.

Le Figaro Magazine – Quelle est l'activité de CEO Europe ?

Patrick Mataix – Nous mettons à disposition des sociétés françaises et européennes des chefs d'entreprise expérimentés, dans des postes de pilotage ou de copilote. Et cela pour des missions temporaires, de trois à neuf mois en général. Notre cible principale sont les start-up et les petites entreprises du secteur high-tech en Europe.

Quels bénéfices retirent les entreprises de vos services ?

Elles peuvent bénéficier de l'expérience d'entrepreneurs qui ont l'habitude de prendre des décisions et de les mettre en œuvre, contrairement aux conseils en management classiques. Nos interim CEO (*chief executive officers*) sont aptes à définir une stratégie et à l'appliquer. Et le CEO en fonction n'a pas à avoir peur pour sa place !

Dans quels types de situations intervenez-vous ?

Nos missions sont diverses. Cela va du besoin de mener une acquisition à la réalisation d'un audit pour un capital-risqueur qui désire investir dans une société, en passant par la résolution de situation critique.

C'est une activité nouvelle ?

Cette activité est déjà développée en Grande-Bretagne. En France, pour les grosses PME et les grandes sociétés, des conseils en management réalisent des missions pour indiquer une orientation. Mais ils s'arrêtent au niveau des recommandations sans passer à l'opérationnel. Pour les start-up et les PME, personne n'occupe ce marché, si ce n'est quelques free-lance. Nous comptons structurer ce marché et apporter notre expérience aux petites sociétés qui en ont besoin.

Qui sont vos « intérimaires » ?

Nous disposons d'une vingtaine d'interim CEO qualifiés, repérés

avec l'aide d'un cabinet de recrutement. Ce sont soit d'heureux élus de la nouvelle économie qui ont réussi et ont envie d'un challenge intellectuel, soit des gens « sur le carreau » dont la boîte a déposé le bilan. Ils sont particulièrement réactifs et peuvent être en poste sous quarante-huit heures.

Pensez-vous que cette délégation de responsabilité est compatible avec la « culture française » ?

En Grande-Bretagne, le marché de l'intérim management rassemble plus de 150 sociétés pour un chiffre d'affaires de 320 millions d'euros. En France, le marché est naissant. Il y a trente ans, les conseils en management étaient de petites boîtes, aujourd'hui, elles sont devenues d'immenses cabinets. Je pense qu'il est possible de rejouer le même coup, dans les années qui viennent, pour les petites sociétés.

Et si le frein culturel français est trop fort ?

Il y a peut-être un frein culturel en France pour ce type de pratique, mais les entreprises devront évoluer. D'abord, parce qu'elles sont face à des compétiteurs qui utilisent ces prestations et, d'autre part, parce qu'elles y seront obligées ! Nos premiers clients sont les sociétés de capital-risque qui peuvent avoir besoin de l'avis d'un entrepreneur, avant ou après avoir investi dans une jeune société. Et ces capitaux-risqueurs peuvent imposer la présence d'un intérim manager dans ces sociétés, s'ils le jugent nécessaire.

La crise actuelle du secteur high-tech est bonne pour vous ?

Plutôt, car, en situation de crise, le besoin de conseil est plus important. La baisse de certaines valeurs peut aussi révéler des opportunités d'acquisition. Nous y sommes sensibles car nous comptons nous étendre en Europe dans l'avenir.